

L'ACSO SIGNE LE PREMIER AVENANT ACTION CŒUR DE VILLE DE CRÉATION D'UNE OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE INTERCOMMUNALE DANS L'OISE ET SA CONVENTION : « CŒUR D'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE »

Le jeudi 13 février 2020 à 14h30, signature entre le Préfet de l'Oise Louis Le Franc, le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et Maire de Creil Jean-Claude Villemain, le Maire de Montataire et Vice-Président de l'ACSO Jean-Pierre Bosino, le Maire de Nogent-sur-Oise et Vice-Président de l'ACSO Jean-François Dardenne, et leurs partenaires - Action Logement, l'Établissement Public Foncier Local Oise & Aisne (EPFLO), la Caisse Des dépôts – Banque des Territoires, la Région Hauts-de-France et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville Creil lançant le déploiement de ce dispositif et créant une opération de revitalisation territoriale « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise ». Cette signature a lieu dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise – 24 rue de la Villageoise à Creil.

L'avenant signé aujourd'hui, pour une durée de 10 ans, permet la création du périmètre Action Cœur de Ville Creil en périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise » comprenant une partie des communes de Creil, de Montataire et de Nogent-sur-Oise. L'Agglomération Creil Sud Oise s'appuie ainsi sur la création, prévue par la loi, portant sur l'Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) promulguée en novembre 2018, d'une catégorie juridique à part entière : l'Opération de Revitalisation Territoriale.

Les enjeux de la stratégie territoriale de l'ACSO sur le périmètre ORT sont multiples et s'inscrivent dans une dynamique d'aménagement du cœur urbain de l'agglomération, de lutte contre l'habitat dégradé, de développement des modes de transport durable, de redynamisation commerciale et économique, de requalification des friches industrielles et de meilleure insertion urbaine de l'activité industrielle. L'ORT a vocation à favoriser un projet global visant la revitalisation et la mise en relation des centres villes des communes concernés autour du Pôle Gare de Creil.

Les actions seront développées selon 6 axes d'intervention : réhabiliter et restructurer les centres villes pour développer une offre attractive de l'Habitat ; favoriser un développement économique et commercial équilibré ; développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ; fournir l'accès aux équipements et services publics et enfin réintroduire la nature en ville, améliorer l'environnement et favoriser la biodiversité.

La première phase de développement portera sur 8 secteurs d'intervention : CREIL : Centre-ville; CREIL / MONTATAIRE / NOGENT-SUR-OISE : Usines - Curie; NOGENT-SUR-OISE : Obier Granges, Rochers et Carnot - Pont Royal; MONTATAIRE : Place centrale - Cœur de Ville, Axe Ambroise Croizat – Liaison Cœur de Ville-gare et A. Lancelot - Clos de Vitel.

L'Opération de Revitalisation Territoriale Intercommunale « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise » permet de renforcer le développement des projets urbains déjà mis en place. Elle met à disposition des ressources supplémentaires permettant de poursuivre l'amélioration de l'attractivité du territoire dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.



En annexe : carte du périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale et des secteurs d'intervention

CONTACTS PRESSE : 07-200213

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

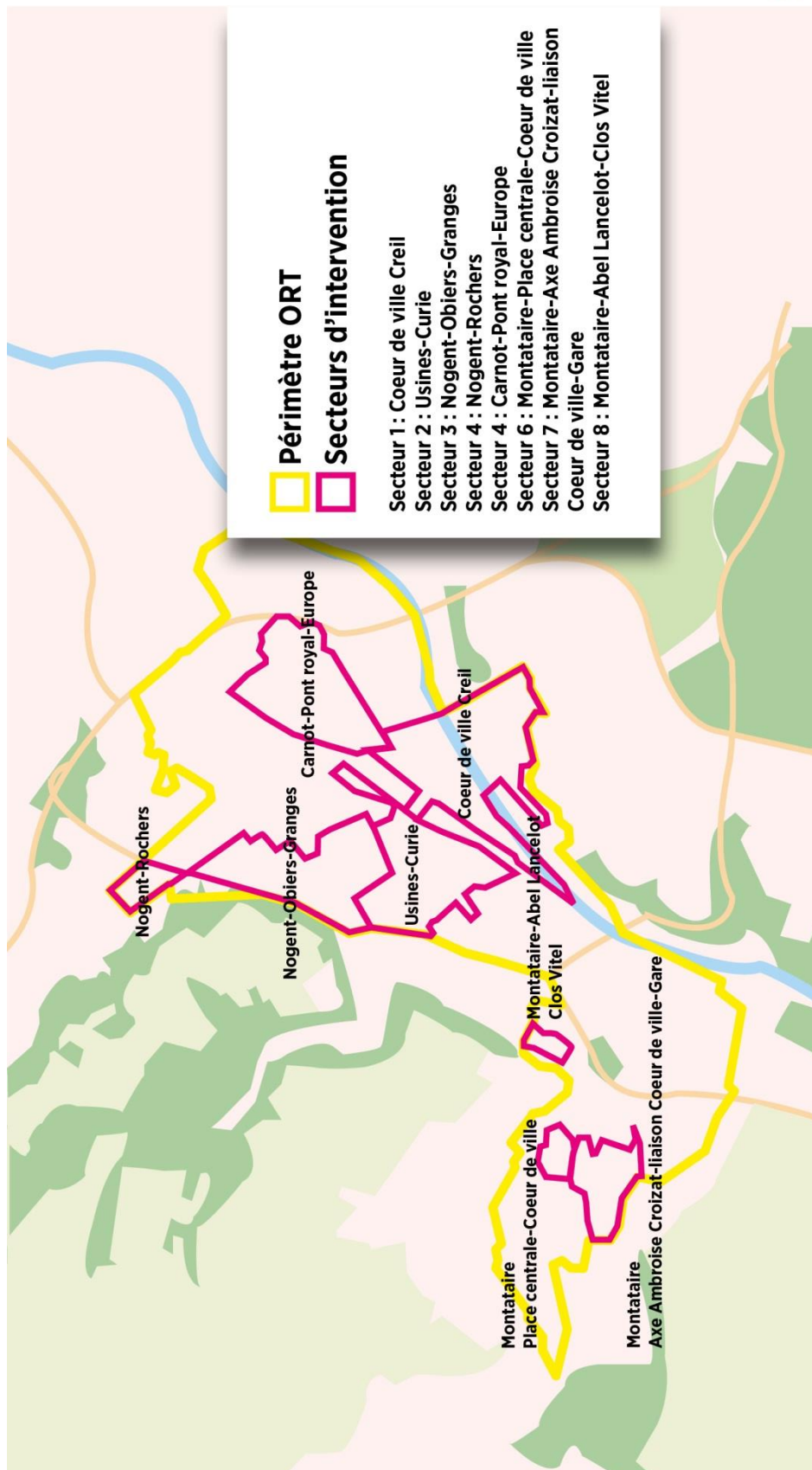
03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.



□ Périmètre ORT
□ Secteurs d'intervention

- Secteur 1 : Coeur de ville Creil
- Secteur 2 : Usines-Curie
- Secteur 3 : Nogent-Obiers-Granges
- Secteur 4 : Nogent-Rochers
- Secteur 4 : Carnot-Pont royal-Europe
- Secteur 6 : Montataire-Place centrale-Coeur de ville
- Secteur 7 : Montataire-Axe Ambroise Croizat-liaison Coeur de ville-Gare
- Secteur 8 : Montataire-Abel Lancelot-Clos Vitel

CONTACTS PRESSE : 07-200213

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.